

LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le mercredi dix-huit décembre à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 12 décembre 2024, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Philippe JANICOT, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Gilles BEGOUT, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, M. Philippe JANICOT, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Ibrahima DIA, M. Franck DAMAY, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, M. Laurent LAFAYE, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Gilbert BERNARD, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Isabelle DEBOURG, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, M. Jamal FATIMI, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, M. Thierry MIGUEL, M. Laurent OXOBY, M. Matthieu PARNEIX, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Patricia VILLARD, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Pascale ETIENNE, Mme Isabelle NEGRIER CHASSAING, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

Mme Delphine BOULESTEIX donne pouvoirs à M. Sébastien LARCHER
M. Denis LIMOUSIN donne pouvoirs à Mme Corinne JUST
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à Mme Samia RIFFAUD
Mme Nathalie MEZILLE donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD
Mme Nezha NAJIM donne pouvoirs à M. Jamal FATIMI
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET
M. Vincent REY donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à Mme Geneviève LEBLANC
Mme Anne-Marie COIGNOUX donne pouvoirs à M. Pascal ROBERT

Absents :

M. Emile-Roger LOMBERTIE, Mme Sarah GENTIL, Mme Sylvie ROZETTE, Mme Julie LENFANT, M. Claude BRUNAUD

L'ORDRE DU JOUR EST

Candidature de Limoges Métropole à l'appel à projets « économie circulaire de l'eau » de la Région Nouvelle Aquitaine

N° 27.9

M. JANICOT Philippe, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Afin d'accélérer la mise en œuvre de projets de réutilisation des eaux non conventionnelles, les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ainsi que les agences de l'eau dans le cadre de l'entente pour l'eau, ont lancé en 2021 un Appel à projets (AAP) ambitieux : l'appel à projet EC'Eau – Economie circulaire de l'eau.

Cette entente estime en effet essentiel de renforcer les actions d'économies d'eaux et d'accélérer l'émergence de modèles de gestion plus vertueux. La réutilisation des eaux non conventionnelles (eaux usées traitées, eaux pluviales, eaux grises...) est une des solutions, qui, sans se substituer aux économies à réaliser, permet de répondre pour partie aux pénuries et de lutter localement contre les effets du changement climatique. La réutilisation des eaux non conventionnelles permet de préserver les ressources à haute valeur ajoutée (pour l'utilisation en eau potable par exemple) en limitant les prélèvements dans le milieu.

L'AAP « EC'eau » a ainsi accompagné l'émergence de projets de réutilisation d'eaux non-conventionnelles, au sens large, permettant de valoriser notamment les eaux pluviales urbaines ou les eaux usées traitées, portés par des organismes publics ou des structures privées. Pour poursuivre cette dynamique, l'AAP a été relancé plusieurs années de suite jusqu'en décembre 2024.

La préoccupation de Limoges Métropole pour ces problématiques de gestion durable de cette ressource répond à la dynamique recherchée. En effet, au sein du plan d'actions de la démarche « territoire en transition hydrique », Limoges Métropole promeut et fédère toutes les initiatives vertueuses autour des usages de l'eau, et notamment les projets de réutilisation des eaux non conventionnelles.

Dans ce cadre, il est possible de présenter deux projets suffisamment matures à cet AAP :

- un projet de stockage des eaux pluviales urbaines dans le cadre du réaménagement de la place des bancs, en vue de leur réutilisation par les services de la voirie et l'entretien des espaces verts.

Ce projet s'inscrit dans l'opération globale de réaménagement de la Place des Bancs et dans la continuité du projet de territoire en transition hydrique. Il consiste en la mise en place d'un réservoir souterrain destiné à récupérer et réutiliser des eaux pluviales provenant d'une partie des toitures des immeubles sur le pourtour de la place. Ce réservoir sera enterré sous l'espace public en contrebas de la Place. Cette solution permettra d'une part la réutilisation des eaux collectées pour le nettoyage des rues et l'arrosage de la végétation en ville. D'autre part, la solution mise en place permettra de ne pas empiéter sur l'espace urbain utilisé par les commerçants dont la dénivellation de la place à 3.6% et la qualité du sol ne permettent pas de retenir les eaux.

- un projet de Réutilisation des eaux usées traitées (REUT) issues de la station d'épuration principale, nommé Recycl'eau en vue de l'alimentation de plusieurs activités de Limoges Métropole, voire de tiers.

La REUT constitue en effet une solution pertinente car elle contribue à économiser la ressource en eau en se substituant à des prélèvements dans la nature, voire à l'utilisation d'eau potable pour certains usages qui n'en ont pas besoin. L'objectif étant d'utiliser les eaux sortant des stations d'épuration pour certains usages non-domestiques, qui consomment aujourd'hui de l'eau potable, comme le nettoyage des voiries ou l'arrosage des espaces verts.

Limoges Métropole étudie depuis plusieurs mois la pertinence de la mise en œuvre d'une unité de réutilisation des eaux usées traitées. Après études, ce projet est compatible avec les prérequis techniques et environnementaux de l'AAP (impact sur le milieu récepteur, imbrication dans le projet de rénovation de la station de Limoges).

Ce projet a pour objectif de substituer la consommation d'eau potable utilisée pour les usages externes de la station d'épuration de Limoges avec des eaux issues de la station, retraitées par un traitement tertiaire complémentaire permettant d'atteindre à minima la qualité réglementaire A, définie pour tous les usages.

D'autre part, le projet aura également pour objectif d'apporter des connaissances sur la qualité des rejets. De ce fait, l'entreprise Qualyse et l'Université de Limoges apporteront leurs expertises dans le domaine de la compréhension des systèmes, de la mesure et de l'analyse des données, afin de renforcer les connaissances scientifiques sur les différentes étapes du process de traitement et lors de l'utilisation, un volet portera également sur l'antibiorésistance et l'impact de l'eau de réutilisation sur les paramètres physico-chimique et bactériologique des sols. Aussi, une convention tripartite sera à cosigner. Celle-ci définira les missions de chacun. Limoges Métropole sera le chef de file du projet.

L'installation prévue pourrait permettre de couvrir le besoin en eau des activités suivantes :

- hydrocurage des réseaux d'assainissement ;
- remplissage des camions hydrocureur privé ;
- arrosage des espaces verts;
- décapage des voiries;
- lavage des voiries ;
- Recettage des réactifs ;
- Nettoyage de la station d'épuration.

Soit un volume journalier de pointe de 140 m³/j, soit un volume d'environ 30 000 m³/an (0,22% du prélèvement du service d'eau).

Ce volume pourrait être amené à évoluer en fonction des potentielles demandes, c'est pourquoi il serait envisagé l'installation d'une unité de production de 10 m³/h afin de pouvoir augmenter la capacité de production à 200 m³/j soit 44 000 m³/an (0.4% du prélèvement du service d'eau) et énergétiquement neutre.

En France, la REUT est encadrée par les arrêtés ministériels du 25 juin 2014 et du 14 décembre 2023 ainsi que le décret du 29 août 2023 qui définissent son utilisation. De nouveaux arrêtés sont en cours de rédaction et attendus pour l'année 2024 et 2025.

Chaque projet de REUT doit être instruit et validé par la Direction départementale des territoires (DDT) et il doit être étudié par l'Agence régionale de santé (ARS) qui émet un simple avis.

La mise en œuvre d'une unité de REUT est estimée d'après un sourcing à un montant de 415 000 € d'investissement pour un coût d'exploitation d'un montant de 17 000 €/an.

Sur une hypothèse de 30 000 m³/an, le coût de revient d'1 m³ d'eau pourrait être d'0.8 € (1,833 €/m³ actuellement pour l'eau potable).

Si le cofinancement de la Région dans le cadre de cet AAP n'atteint pas le taux maximum de 80% des dépenses, ces deux projets pourront également être présentés à l'Agence de l'eau Loire Bretagne, en vue de l'obtention de cofinancements complémentaires, lorsque les critères de subventionnement de l'agence au titre de son 12^{ème} programme seront dévoilés, début 2025.

Les plans de financement prévisionnels de ces deux projets seraient alors les suivants :

- concernant le stockage des eaux pluviales urbaines dans le cadre du réaménagement de la place des bancs :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant en HT	Identité du financeur	Montant de la subvention	Taux
Stockage des eaux pluviales urbaines dans le cadre du réaménagement de la place des bancs	169 095.00€	Région Nouvelle aquitaine/FEDER	135 276.00€	80%
		AELB		
		Autofinancement	33 819.00€	20%
Total	169 095.00€	Total	169 095.00€	100%

- concernant les dépenses relevant de la compétence de Limoges métropole sur le projet Recycl'eau :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant en HT	Identité du financeur	Montant de la subvention	Taux
Projet Recycl'eau	481 459.35€	Région Nouvelle aquitaine/FEDER	385 167.48€	80%
		AELB		
		Autofinancement	96 291.87€	20%
Total	481 459.35 €	Total	481 459.35€	100%

Le conseil communautaire décide :

- d'autoriser le Président à déposer la candidature de Limoges Métropole à l'AAP « EC'eau » de la Région Nouvelle Aquitaine, concernant les deux projets énoncés de stockage des eaux pluviales urbaines dans le cadre du réaménagement de la place des bancs et du projet Recycl'eau (réutilisation des eaux usées traitées issues de la station d'épuration principale), ainsi qu'à solliciter tout autre financeur éventuel, le cas échéant ;
- d'autoriser le Président à signer la convention tripartite entre Qualyse, l'Université de Limoges et Limoges Métropole ainsi que tout document afférent ;
- d'imputer les dépenses et les recettes sur les lignes de crédits des budgets concernés, le budget principal pour la place des Bancs, et le budget annexe de l'assainissement pour la station d'épuration.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Publié le mardi 24 décembre 2024